

Dossier d'Inscription 2026-2027 BPJEPS Mention Activités de Judo-Jujitsu

Introduction – Document à conserver

Vous trouverez au fur et à mesure des pages suivantes l'ensemble des éléments qui constituent le dossier d'inscription 2026-2027 pour le BPJEPS mention Activités de Judo-Jujitsu.

Point d'attention :

Assurez-vous avant votre inscription :

- D'avoir validé vos Tests d'Exigences Préalables (TEP)
- D'avoir obtenu votre PSC1

Ces prérequis sont obligatoires avant l'entrée en formation.

Cette formation est accessible à LA COURONNE (16)

Merci de bien vouloir nous envoyer l'ensemble des documents demandés dans le dossier d'inscription à l'adresse Email suivante en précisant « dossier d'inscription BPJEPS mention Activités de Judo-Jujitsu + votre nom et prénom » : **alice@s-teamformations.fr**

ou par voie postale :

S-Team Formations
13 Rue de la Méditerranée
Z.I de Barrès 1
82100 Castelsarrasin

TRÈS IMPORTANT : tout dossier transmis hors délai ou incomplet ne sera pas pris en compte. Le dossier est à transmettre 15 jours maximum avant l'entrée en formation.

Nous restons bien entendu à votre écoute pour toute question relative à votre inscription en BPJEPS mention Activités de Judo-Jujitsu avec S-Team-Formations.

Dans l'attente de vous rencontrer prochainement, nous vous prions de croire en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Sportivement,

S-Team-Formations

Dossier d'Inscription 2026-2027
BPJEPS
Mention Activités de Judo-Jujitsu

Contacts S-Team Formations

Alice Lantourne-Berthe Directrice Générale Référénte Handicap	Bertrand Gammacurta Coordonnateur pédagogique	Thomas Rouquette Assistant Pédagogique Responsable administratif du BPJEPS Judo-Jujitsu
06.31.86.47.16 alice@s-teamformations.fr	06 89 53 32 93 bertgammacurta@yahoo.fr	06 66 84 51 42 thomas@s-teamformations.fr

Dates Importantes à retenir

- **Vendredi 16 octobre 2026** : Date limite d'inscription au BPJEPS Activités de Judo-Jujitsu
- **Lundi 19 octobre 2026** : TEP et Tests d'entrée (QCM connaissances du Judo/Jujitsu et oral)
- **Mardi 20 octobre 2026** : Rentrée et journée de positionnement
- **Samedi 11 septembre 2027** : Fin de la formation pour les stagiaires et apprentis

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- ☒ Fiche de renseignements
- ☒ Acte d'engagement & Autorisation droit à l'image.
- ☐ Si vous êtes français(e), une copie recto/verso de votre carte nationale d'identité **en cours de validité**.
- ☐ Si vous êtes étranger(e), une copie de votre passeport ou de votre titre de séjour **en cours de validité**.
- ☐ Pour les candidat(e)s en situation de handicap : tous les justificatifs de votre situation.
- ☐ Pour les candidat(e)s salariés : une attestation de votre employeur vous autorisant à suivre la formation.
- ☐ Pour les candidat(e)s de moins de 25 ans : une copie de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à la journée de défense et citoyenneté.
- ☒ Un justificatif des premiers secours : photocopie AFPS, PSC1, AFGSU, SST en cours de validité (*Attention : l'initiation aux premiers secours faite au lycée ou à la Journée d'Appel ne donne pas l'équivalence du diplôme PSC1*).
- ☒ Un certificat médical de non contre-indication **à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives.** (*Utiliser uniquement le modèle joint à ce dossier*).
- ☒ Une copie de votre attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité (*à se procurer auprès de votre compagnie d'assurance habitation ou véhicule*).
- ☒ Une copie de votre attestation Ameli
- ☒ **Votre CV.**
- ☒ **Une lettre de présentation** : celle-ci détaillera notamment votre parcours (scolaire, sportif, professionnel, éventuellement pédagogique dans le champ de l'animation ou du sport). Ce document servira de base à votre entretien avant d'entrer en formation.
- ☒ Les copies de tous vos diplômes (BAFA, Baccalauréat, Licence STAPS, CQP ALS, BPJEPS, autres...).
- ☒ **A apporter sur place au moment de votre entretien individuel ou dans l'envoi du dossier par la poste :**
 - **Chèque de 50 euros à l'ordre de S-Team Formations pour les frais de dossier**
 - 1 enveloppe A4 à dos cartonné non remplie et non affranchie,
 - Si un organisme finance tout ou partie de votre formation, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS (à renvoyer)

Je souhaite me former au BPJEPS mention Activités de Judo-Jujitsu

**Photo d'identité
OBLIGATOIRE
à coller ici avant
numérisation**

Nom :
 Nom de jeune fille :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Numéro de dép^t de naissance :
 Nationalité :
 Adresse :
 Code postal :
 Ville :
 N° Tél. portable :
 Adresse e-mail :
 Numéro de Sécurité Sociale :
 Régime : ☐ CPAM ☐ MSA

NIVEAU D'ÉTUDES OU DE FORMATION : diplômes acquis

☐ Brevet ☐ CAP ☐ BEP ☐ Baccalauréat ☐ BTS ☐ DUT
☐ Licence ☐ Maîtrise ☐ Master ☐ Doctorat ☐ Autres :

DIPLÔMES SPORTIFS OBTENUS : précisez la spécialité

☐ BAFA ☐ BAFD ☐ CQP ☐ BEES 1^{er} degré ☐ BPJEPS
☐ Autres : ☐ Spécialité sportive :

SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI : en 2026, je suis

☐ Lycéen ☐ Etudiant ☐ Formation suivie :
☐ Salarié ☐ Employeur :
☐ Demandeur d'emploi ☐ Numéro identifiant :
☐ Sans emploi ☐ Autre :

FINANCEMENT DE LA FORMATION : prise en charge envisagée pour votre formation

☐ PÔLE EMPLOI ☐ CPF ☐ OPCO ☐ PRÊT ☐ FINANCEMENT PERSONNEL
☐ CONTRAT D'APPRENTISSAGE ☐ AUTRE :

PRATIQUE PERSONNELLE EN CLUB :

Grade : ☐ Ceinture Noire 1^{er} dan ☐ Ceinture Noire 2^{ème} dan ☐ Ceinture Noire 3^{ème} dan ou plus

Pratiquez-vous régulièrement dans un club ? ☐ OUI ☐ NON

Nom et ville du club :

Nombre d'heures d'entraînement hebdomadaire :

Lieu de stage envisagé :

Nom et prénom du tuteur éventuel :

Numéro de téléphone du tuteur éventuel :

Rappel : le tuteur doit être

☐ diplômé depuis au moins 2 ans

⇒ Titulaire de sa carte professionnelle à jour

Dossier d'Inscription 2026-2027

BPJEPS

Mention Activités de Judo-Jujitsu

ACTE D'ENGAGEMENT *(à renvoyer)*

Je, soussigné(e), déclare sur l'honneur que :

- Pour le bon déroulement de ma formation et pour pouvoir exercer, je suis informé(e) que j'ai une **obligation d'honorabilité** et que je ne dois pas avoir fait l'objet d'une condamnation : mon casier judiciaire B2 doit être vierge
- J'ai pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation
- Les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables, et je sollicite mon inscription à la formation du BPJEPS Mention Activités de Judo-Jujitsu session 2026-2027 organisée par S-Team-Formations sur le site de La Couronne.

Date :

Signature du (de la) candidat(e) :

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE *(à renvoyer)*

Je, soussigné(e)....., autorise S-Team-Formations à utiliser toutes les images prises à titre individuel et collectif au cours des différentes activités proposées (tests d'entrée, stages sportifs, séquences de formation...) pour pouvoir les diffuser sur différents supports (photos, vidéos, site internet...). Cette autorisation sera valable durant tout le cycle de formation 2026-2027*

Date :

Signature du (de la) candidat(e) :

* rayer en cas de refus d'autorisation

Document à renvoyer par mail au moment du dépôt du dossier

Dossier d'Inscription 2026-2027
BPJEPS
Mention Activités de Judo-Jujitsu

CERTIFICAT MEDICAL
BPJEPS Activités du Judo-Jujitsu

Rappel réglementaire : article A.212-36 du code du sport

Pour l'inscription dans une formation, le dossier du candidat est déposé auprès de l'organisme de formation, qui en contrôle la conformité, un mois avant la date fixée pour l'entrée en formation du candidat.

Le dossier doit comprendre un certificat médical de **non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives**, concernées par le diplôme, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation. Ce certificat peut être assorti de conditions supplémentaires prévues par l'arrêté de création du diplôme.

Je soussigné, Docteur, certifie avoir examiné ce jour
Mme/Mr.....né(e) le.....
A..... demeurant

Et n'avoir pas constaté, à la date de ce jour, de contre-indication médicale à la pratique et à l'encadrement de l'activité ou des activités physiques ou sportives de Judo-Jujitsu.

Observations éventuelles :

Certificat médical établi à la demande de l'intéressé(e) pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à
Le.....

Cachet et signature du médecin

Dossier d'Inscription 2026-2027

BPJEPS

Mention Activités de Judo-Jujitsu

DOCUMENT A CONSERVER

INTITULÉ DE LA FORMATION	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) Activités de Judo-Jujitsu. Le BPJEPS Activités de Judo-Jujitsu est un diplôme d'État de niveau 4.
PRÉREQUIS	Pour entrer en formation, il est nécessaire de valider les TEP, c'est-à-dire les Tests d'Exigences Préalables, qui se décomposent en plusieurs épreuves physiques : - <u>Epreuve kata d'une durée de 10 minutes maximum</u> : Le candidat présente le nage no-kata en entier, dans le rôle de tori - <u>Epreuve technique d'une durée de 20 minutes maximum</u> : • <u>A</u> : Démonstration de 5 minutes maximum dans un contexte dynamique (déplacements, enchainements) consistant en : ▪ Une technique en nage-waza choisie par le candidat ▪ Une technique en ne-waza choisie par le candidat ▪ Une technique de défense choisie par le candidat • <u>B</u> : Démonstration de 5 minutes maximum (après tirage au sort) de six techniques issues de l'annexe 1 du programme technique UVS du 1^{er} et 2^e dan en vigueur, tel que défini par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la Fédération française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées : ▪ Deux techniques en nage-waza imposées par les évaluateurs de l'épreuve ▪ Deux techniques en ne-waza imposées par les évaluateurs de l'épreuve ▪ Deux techniques de défense choisies par le candidat Les techniques imposées par les évaluateurs ou celle choisie par le candidat doivent être différentes de celles présentées dans la partie A. Pour les techniques de défense, le candidat choisit des réponses libres et adaptées sur les techniques d'atemi parmi la série C des vingt attaques de défense imposées jujitsu. Les deux attaques et les deux réponses doivent être différentes. • <u>C</u> : Démonstration de 10 minutes portant sur les acquis techniques du candidat lors d'exercices d'entraînement : ▪ Uchi-komi en déplacement : deux fois une minute et trente secondes maximum sur deux techniques différentes minimum ▪ Nage-komi e déplacement : deux fois une minute et trente secondes maximum sur deux techniques différentes minimum ▪ Yaku-soku-geiko : deux minutes maximum ▪ Karaki-geiko : deux minutes maximum, une minute maximum en tant que Tori et une minute maximum en tant que Uke. La réussite aux tests d'exigences préalables s'apprécie sur l'ensemble des deux épreuves, kata et technique.
OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION	La formation prépare au métier d'éducateur sportif dans le champ des activités de Judo-Jujitsu Le diplôme BPJEPS spécialité « éducateur sportif » s'obtient par la capitalisation des 3 Blocs de compétences (BC) qui le constituent : • BC1 : Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation • BC2 : Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation • BC3 : Concevoir, conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des activités de judo-jujitsu, dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

Dossier d'Inscription 2026-2027

BPJEPS

Mention Activités de Judo-Jujitsu

APTITUDES ET COMPETENCES	Le futur éducateur sportif (ou éducatrice sportive) devra présenter les aptitudes suivantes : autonomie, pédagogie, adaptabilité et professionnalisme dans l'encadrement du public dont il (elle) a la charge. Il (elle) doit être responsable au plan pédagogique et doit assurer la sécurité des tiers et des publics dont il (elle) a la charge. Il (elle) a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de sa structure. Il (elle) exerce ses fonctions au sein de structures privées du secteur marchand ou associatif, au sein de la fonction publique ou au titre de travailleur indépendant.
DURÉE	La formation se déroule sur 10 mois, précisément du 20 Octobre 2026 au 11 Septembre 2027. Elle représente un volume horaire d'environ 1 200 heures, réparties comme suit : • 600 heures de formation théorique et pratique au centre de formation, • 600 heures de mise en situation professionnelle dans une structure d'alternance.
PUBLICS IDENTIFIÉS	Sous réserve d'avoir le niveau sportif requis (validation des TEP, les Tests d'Exigences Préalables), la formation du BPJEPS Activités du Judo-Jujitsu s'adresse à tout type de public : - Jeunes ou adultes en formation initiale, - Adultes en situation de reconversion professionnelle.
MÉTHODES MOBILISÉES	Nous avons fait le choix de structurer l'alternance en fonction des besoins des structures de Judo-Jujitsu et du planning des compétitions de Judo. <u>Pour les week-ends de formations :</u> Vendredi : 16h00 à 20h00 Samedi & Dimanche : 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 <u>Pour les semaines massées (vacances scolaires) :</u> Du Lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 Le ruban pédagogique officielle sera donné le jour de la rentrée.
TESTS DE SÉLECTION	Lorsque les Tests d'Exigences Préalables (TEP) sont validés, les candidats iront directement au test écrit et à l'entretien individuel, avant de pouvoir entrer en formation
DÉLAI D'ACCÈS	Mercredi 16 octobre 2026 : date limite d'inscription à la formation. A partir du Mardi 20 octobre 2026 : début de la formation au centre.
MOYENS D'ENCADREMENT	Le suivi des stagiaires est assuré : - Au sein de l'organisme de formation : le coordonnateur pédagogique et le responsable pédagogique du BPJEPS Activités du Judo-Jujitsu. - Au sein de la structure d'alternance : par le tuteur du stagiaire et par des visites régulières des formateurs sur le lieu de stage (2 par an).
QUALIFICATION DES FORMATEURS	L'équipe pédagogique, composée d'une dizaine de formateurs, est organisée de la façon suivante : Le responsable pédagogique a la charge du déroulé de la formation tout au long de la période et s'assure en permanence de la cohérence des enseignements en lien avec le référentiel du diplôme. Le Responsable pédagogique s'assure également des compétences des formateurs qui dispensent la formation. Il coordonne et harmonise les interventions pédagogiques en lien étroit avec chaque formateur. Le responsable pédagogique veille à l'alimentation continue de l'outil de gestion de la formation et à sa mise à jour permanente (Drive). Le responsable pédagogique rend compte directement à la Directrice de S-Team Formations.
MOYENS DE SUIVI DE LA FORMATION	Un double suivi est assuré pendant les 10 ou 12 mois de la formation : - Un suivi administratif : feuilles d'émargements hebdomadaires pour les séquences de formation au centre, fiches mensuelles de relevés d'heures effectuées en structure de stage. Un suivi pédagogique régulier : 2 visites des stagiaires sont organisées par les différents formateurs sur leur structure d'alternance en début et en milieu de formation. Par ailleurs, le coordonnateur pédagogique et les différents formateurs sont en contact physique et/ou téléphonique régulier avec les tuteurs dans les structures d'accueil.

Dossier d'Inscription 2026-2027

BPJEPS

Mention Activités de Judo-Jujitsu

ACCESSIBILITÉ	Si vous souffrez d'un handicap et que vous avez besoin d'un accompagnement ou d'un aménagement spécifique, nous vous demandons de prendre contact avec le référent handicap de S-Team Formations. Le référent handicap au sein de S-Team Formations est l'interlocuteur privilégié des apprentis et des stagiaires en situation d'handicap. Il coordonne les acteurs et les intervenants de l'apprenti ou du stagiaire dans son parcours de formation et vers l'emploi. Le référent handicap est au service des différents acteurs de S-Team Formations : il travaille en étroite collaboration entre l'apprenti ou le stagiaire, sa famille, le maître d'apprentissage ou le tuteur en entreprise. Le référent handicap est joignable par mail à l'adresse : contact@s-teamformations.fr
MODALITÉS D'EVALUATION	Le diplôme BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention Activités de Judo-Jujitsu s'obtient par la capitalisation des 3 Blocs de compétences qui le constituent. Les évaluations certificatives sont organisées de la façon suivante : - BC1 (au centre) : certification en juin 2027 et rattrapage en juillet 2027. - BC2 (en centre) : certification en juin 2027 et rattrapage en juillet 2027. - BC3 Prérequis (en centre) : entre février et mars 2027 - BC3 Épreuve 1 (en centre) : certification en juillet 2027 et rattrapage en septembre 2027 - BC3 2 Épreuve 2(en structure) : certification en dans le mois de juin 2026 et rattrapage en septembre 2027 Un planning plus précis sera donné en début de formation avec le ruban pédagogique afin que les candidats sachent leurs dates précises de certification. Lorsque l'ensemble des BC est validé, le stagiaire obtient son diplôme d'État du BPJEPS Activités de Judo-Jujitsu et devient officiellement éducateur sportif ; il peut donc obtenir sa carte professionnelle et commencer à travailler... Le Référentiel professionnel est consultable à l'adresse suivante : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40480/ A l'issue de la formation, un bilan individuel est réalisé chaque année au mois de septembre pour évaluer le degré de satisfaction des stagiaires et faire évoluer les contenus de formation en fonction des attentes et des besoins exprimés. Enfin, un questionnaire de suivi est réalisé 6 mois après l'obtention du diplôme par mail auprès des anciens stagiaires pour vérifier le taux d'insertion professionnelle et l'adéquation entre la formation suivie et les attentes du milieu professionnel.